



LH2

***Les Français et le tabac
Bilan de l'interdiction de fumer dans
les lieux de convivialité deux ans
après sa mise en place***

Anne-Laure GALLAY
Directrice d'études
Département Opinion
Tél : 01 55 33 20 90
anne-laure.gallay@lh2.fr

Audrey ARTHUR
Chargée d'études
Département Opinion
Tél : 01 55 33 20 74
audrey.arthur@lh2.fr

dimanche **ouest** 
france

***Rapport de résultats
remis le 19 janvier 2010***

www.lh2.fr



Note technique

- **Sondage LH2** réalisé pour : **Dimanche Ouest France**
- Dates de réalisation : les **15 et 16 janvier 2010**
- Sondage réalisé **par téléphone** auprès d'un échantillon de **1052 personnes, représentatif de la population française**, âgée de 15 ans et plus.
- Echantillon constitué selon la **méthode des quotas** appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille, après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Nous rappelons que toute diffusion des résultats de cette enquête doit être accompagnée d'éléments techniques tels que :
la méthode d'enquête, les dates de réalisation, le nom de l'institut, la taille d'échantillon.



Résultats d'ensemble



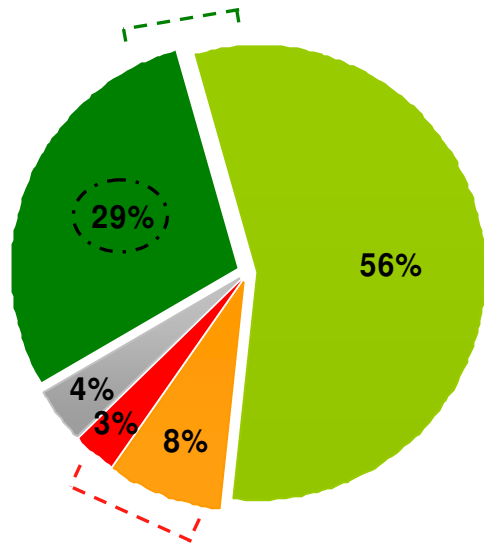
L'application effective de la loi interdisant de fumer dans les lieux de convivialité

À tous (1052 personnes)

Il est interdit de fumer dans les cafés, restaurants et discothèques de France depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette loi vous semble-t-elle aujourd'hui...

■ Très bien appliquée ■ Plutôt bien appliquée ■ Plutôt mal appliquée ■ Très mal appliquée ■ Ne se prononce pas

ST BIEN APPLIQUÉE
85 %

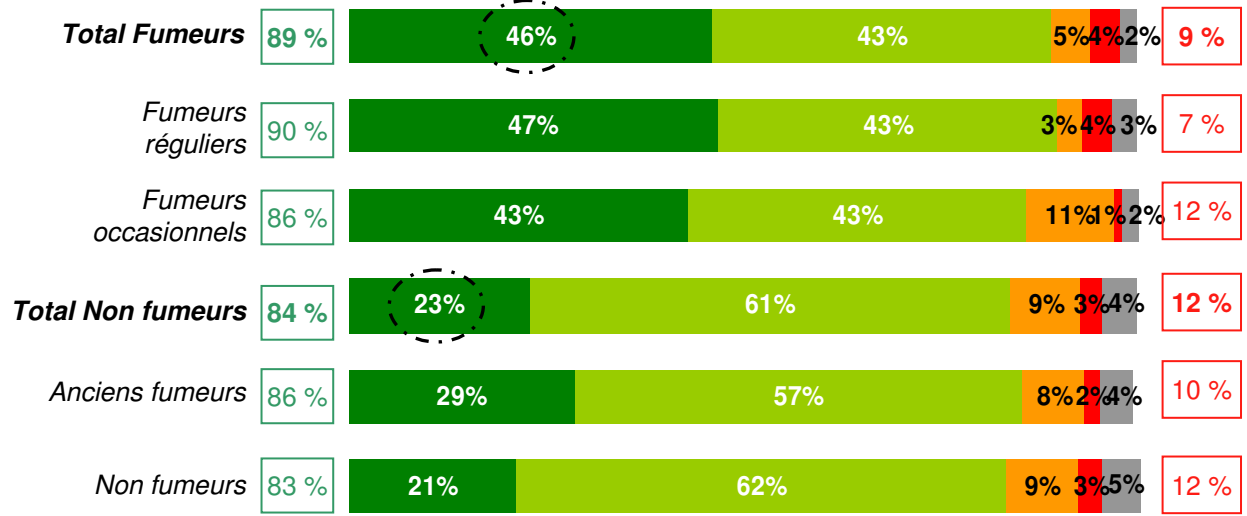


ST MAL APPLIQUÉE
11 %

+ 16% des personnes âgées de 65 ans et plus estiment que la loi est mal appliquée
+ 14% des personnes vivant dans des agglomérations de 100 000 habitants et plus estiment que la loi est mal appliquée

ST BIEN APPLIQUÉE

ST MAL APPLIQUÉE



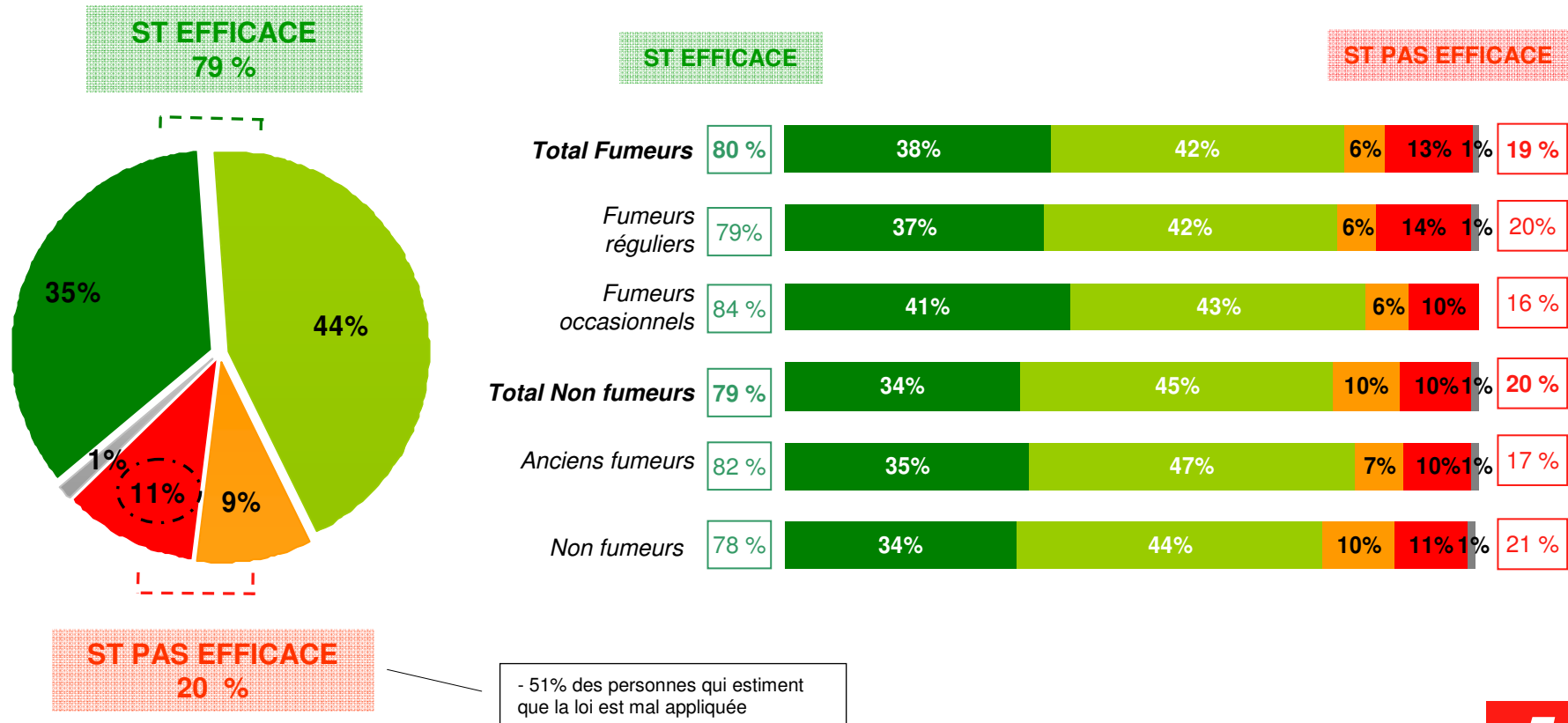


L'efficacité de la loi pour protéger les non-fumeurs du tabagisme passif

À tous (1052 personnes)

L'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité vous semble-t-elle très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout efficace pour protéger les non-fumeurs du tabagisme passif ?

■ Très efficace ■ Plutôt efficace ■ Plutôt pas efficace ■ Pas du tout efficace ■ Ne se prononce pas



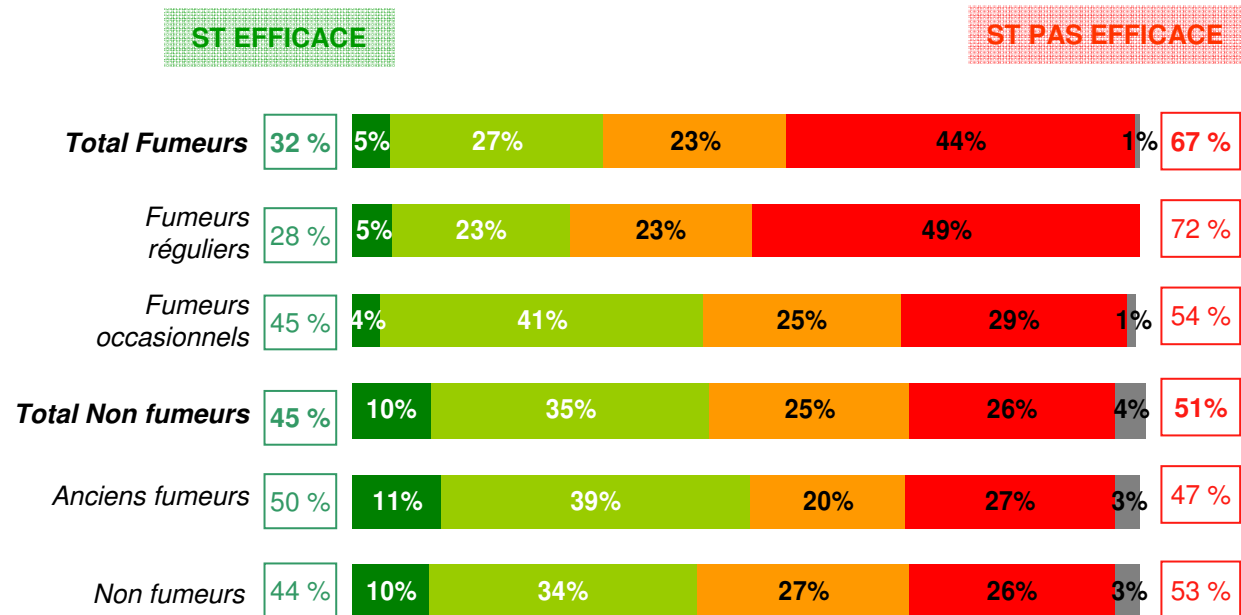
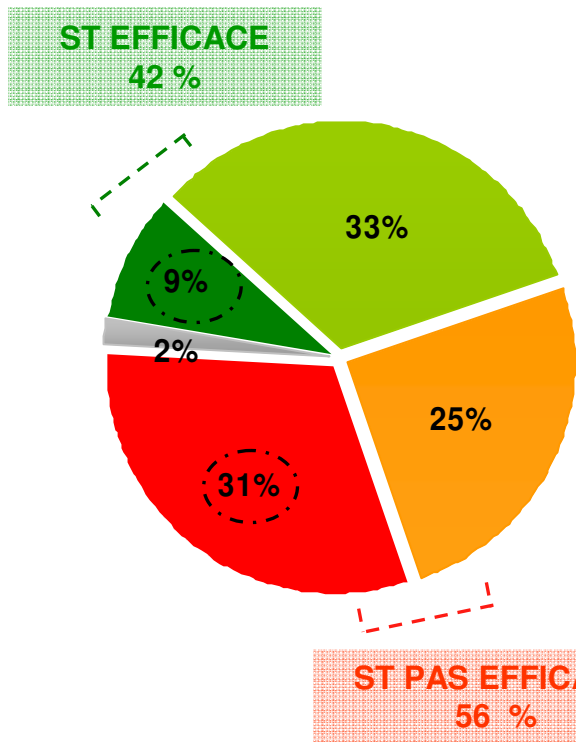


L'efficacité de la loi pour encourager les fumeurs à arrêter de fumer

À tous (1052 personnes)

L'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité vous semble-t-elle très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout efficace pour encourager les fumeurs à arrêter de fumer ?

■ Très efficace
 ■ Plutôt efficace
 ■ Plutôt pas efficace
 ■ Pas du tout efficace
 ■ Ne se prononce pas



- 43% des personnes âgées de 65 ans et plus
 + 66% des personnes de 25 à 34 ans
 + 62% des personnes vivant dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants

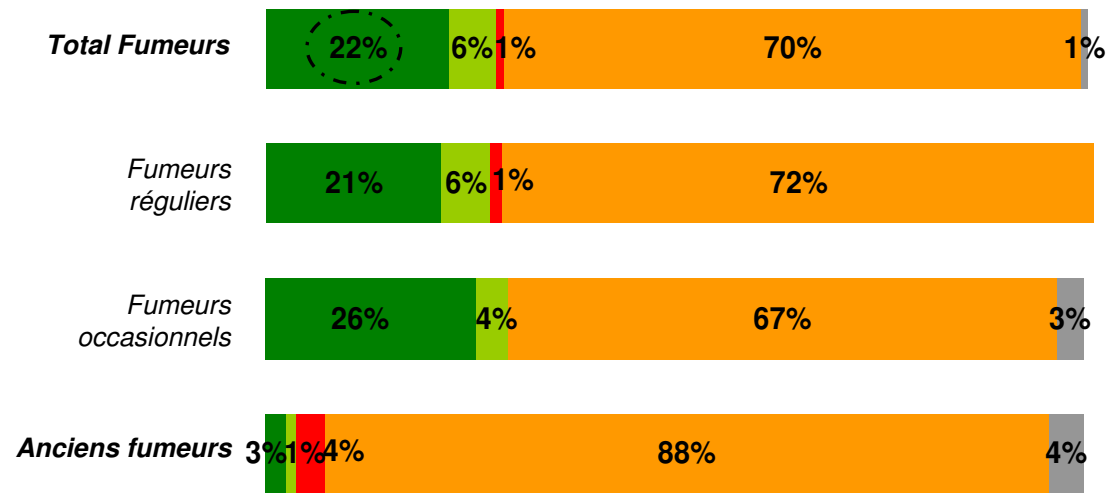
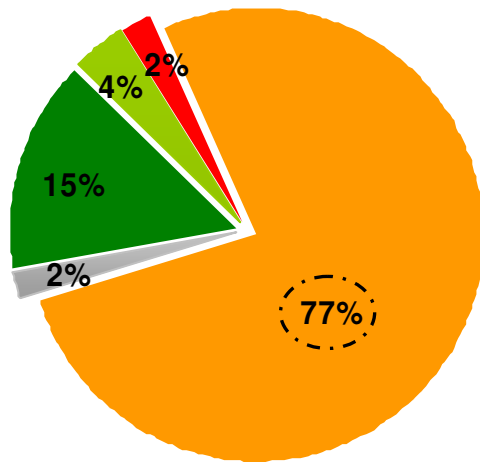


L'efficacité de la loi sur la consommation de tabac

Aux fumeurs et aux anciens fumeurs (44 % de l'échantillon, soit 463 personnes)

Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans les cafés, restaurants et discothèques de France... ?

- Vous a conduit à diminuer votre consommation
- Vous a conduit à arrêter de fumer
- Vous a fait envisager d'arrêter de fumer mais ne vous a pas conduit à le faire
- N'a rien changé pour vous
- Ne se prononce pas





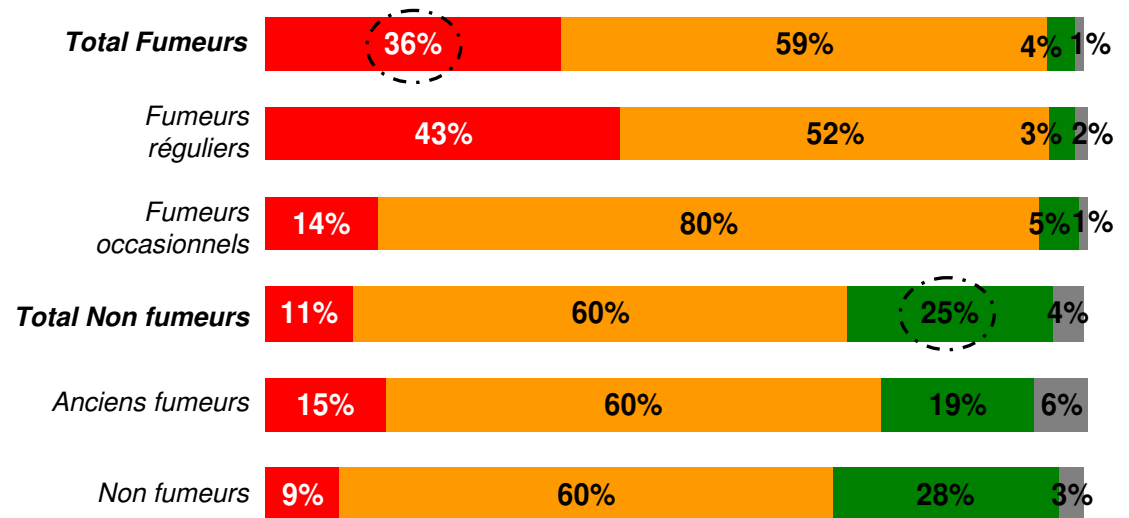
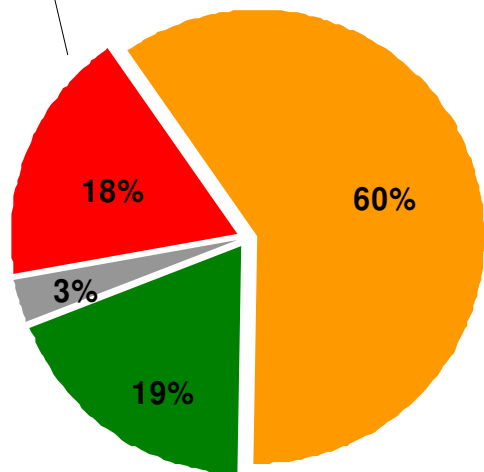
Les conséquences de la loi interdisant de fumer dans les lieux de convivialité sur la fréquentation de ces lieux

À tous (1052 personnes)

Diriez-vous que l'interdiction de fumer dans ces lieux de convivialité en France vous a conduit à fréquenter moins souvent, aussi souvent ou plus souvent les cafés, restaurants et discothèques ?

■ Moins souvent ■ Aussi souvent ■ Plus souvent ■ Ne se prononce pas

+ 24% des personnes âgées de 25 à 34 ans

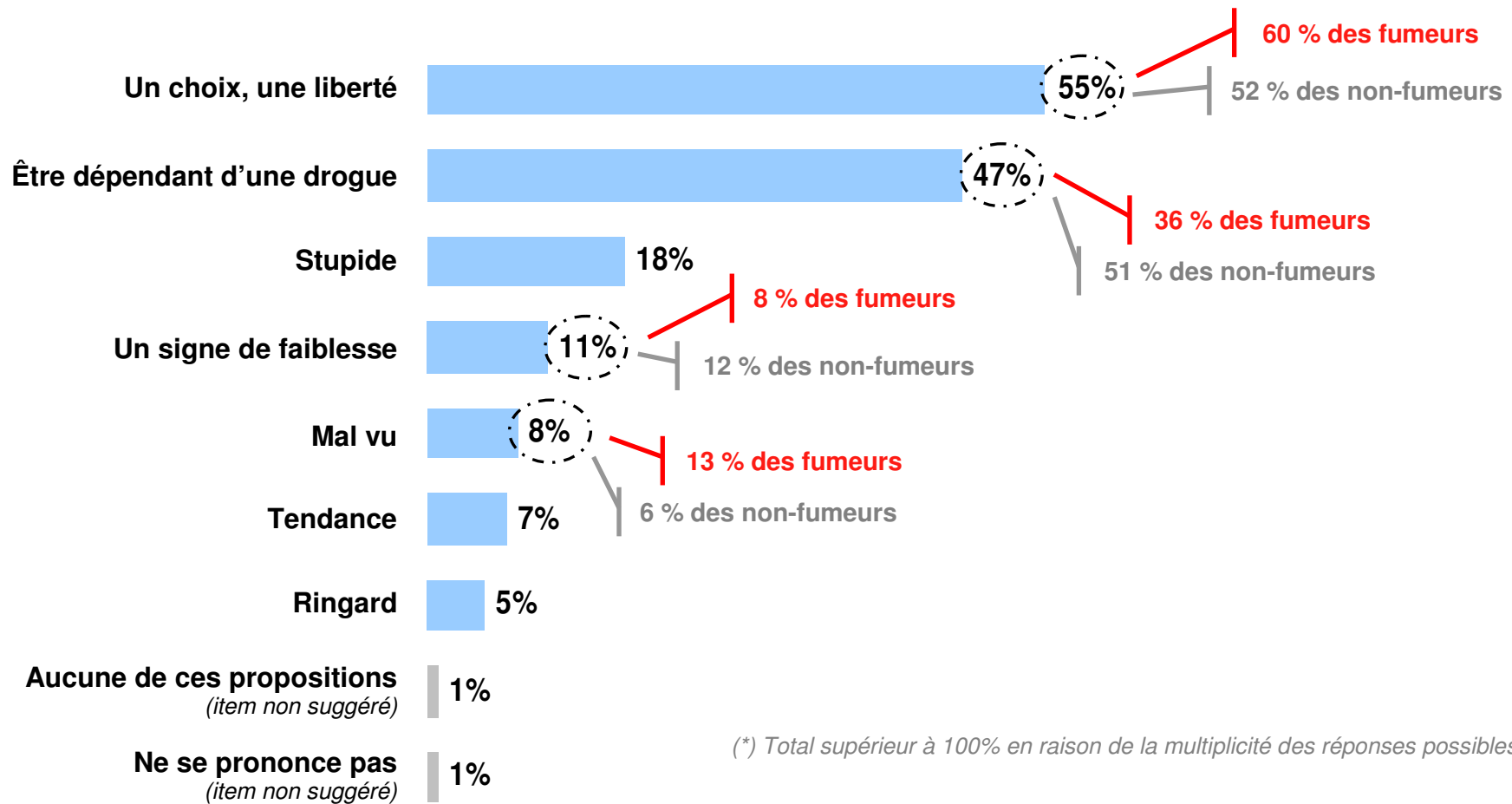




Qu'est-ce qu'être fumeur pour les Français aujourd'hui ?

À tous (1052 personnes)

Pour vous, être fumeur aujourd'hui, c'est...



(*) Total supérieur à 100% en raison de la multiplicité des réponses possibles.



Synthèse des principaux enseignements



Synthèse des principaux enseignements

- Chaque année en France, 66 000 personnes succombent à une pathologie provoquée par le tabac – 8 fois plus que les accidents de la route – faisant de la cigarette **la première cause de mortalité évitable du pays**. Avec plus de 14 millions de fumeurs sur le territoire, la lutte contre le tabagisme constitue depuis plusieurs années une priorité de santé publique. Parmi les nombreuses mesures destinées à enrayer le tabagisme, **la loi interdisant de fumer dans les lieux de convivialité**, c'est-à-dire les cafés, les restaurants ou encore les discothèques, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2008.
- Deux ans après sa mise en application, LH2 et Dimanche Ouest France ont souhaité interroger les Français pour revenir sur cette loi et en dresser un bilan :
 - Alors que certaines associations évoquaient encore récemment des contournements de la législation dans certains lieux publics, **85% des Français ont le sentiment que la loi du 1^{er} janvier 2008 est bien appliquée**, dont « seulement » 29% très bien appliquée. Un résultat plutôt mitigé pour une loi qui ne devrait pas faire l'objet de concessions. 11% des Français jugent cette réglementation mal appliquée. Une divergence de perception se dessine entre les fumeurs et les non fumeurs puisque 46% des premiers jugent la loi très bien appliquée contre 23% des seconds (soit une différence de 23 points), probablement plus attentifs aux infractions commises du fait de la gêne occasionnée.
 - Si la mesure semble globalement bien appliquée, a-t-elle pour autant eu un impact sur la consommation de tabac ? D'un point de vue déclaratif, **moins de la moitié des Français (42%) estiment que la loi est efficace pour encourager les fumeurs à arrêter de fumer**. Ce score est nettement partagé puisque seuls 9% la jugent très efficace et 33% plutôt efficace. Logiquement, ce sont les non fumeurs qui sont les plus convaincus (ils sont 45% à penser que la loi est efficace contre 32% des fumeurs). Les fumeurs réguliers, et donc probablement les plus dépendants, sont les plus dubitatifs (ou les plus conscients des difficultés à abandonner la cigarette) : seuls 28% d'entre eux jugent la loi du 1^{er} janvier 2008 efficace pour encourager les fumeurs à arrêter.
 - Lorsque l'on étudie ce qu'il en est concrètement, les résultats sont tangibles puisque **la loi a conduit 22% des fumeurs** (21% des fumeurs réguliers et 26% des fumeurs occasionnels) **à réduire leur consommation de tabac**. En revanche, **la proportion de la population ayant complètement arrêté de fumer suite à l'application de la loi ne représente guère plus de 4%**. La législation n'a rien changé pour 70% des fumeurs.



Synthèse des principaux enseignements - Suite

- ▣ De façon unanime et partagée pour les fumeurs et les non fumeurs, **la loi du 1^{er} janvier 2008 est, pour 79% des Français, jugée globalement efficace pour protéger les non fumeurs du tabagisme passif**, l'autre objectif assigné à cette loi (le tabagisme passif tue à lui seul 3 000 à 5 000 personnes qui ne fument pas chaque année). Cela dit, l'efficacité mesurée n'est pas très franche (35% très efficace mais 44% plutôt efficace) et 11% des sondés vont jusqu'à dire que la loi ne protège pas du tout les non fumeurs du tabagisme passif. Des résultats que l'on peut rapprocher avec la perception d'une application imparfaite de la loi.
- ▣ Au-delà des conséquences de la loi sur le comportement des fumeurs et sur la protection des non fumeurs vis-à-vis du tabac, force est de constater que **la législation a par ricochet influencé les habitudes de sorties ou de non sorties des Français**. En effet, alors que 79% des non fumeurs s'estiment protégés par la loi du tabagisme passif, 25% d'entre eux déclarent fréquenter plus souvent les cafés, bars et discothèques (contre 19% en moyenne, soit une différence de 7 points) depuis le 1^{er} janvier 2008. À l'inverse, plus de trois fumeurs sur dix (36%) affirment fréquenter désormais moins souvent les lieux de convivialité. De façon non surprenante, ce sont surtout les fumeurs réguliers qui ont revu fortement à la baisse leurs sorties à cause de la loi du 1^{er} janvier (43% d'entre eux, soit 25 points de plus que la moyenne française), préférant certainement se rabattre sur des soirées à domicile.
- ▣ Plus largement et malgré les différentes interdictions qui auraient pu stigmatiser les fumeurs, **55% des Français considèrent qu'être fumeur aujourd'hui représente avant tout « un choix, une liberté »**. C'est le cas de six fumeurs sur dix mais aussi et de façon plus surprenante le cas de nombreux non fumeurs (à hauteur de 52%). Au delà du clivage fumeur / non fumeur, les jeunes s'avèrent être plus tolérants vis-à-vis de la question : 70% des 15-17 ans et 66% des 18-24 ans considèrent que fumer est « un choix, une liberté » contre 46% des 50-64 ans et 45% des personnes âgées de 65 ans et plus.
- ▣ **Être fumeur, c'est être dépendant d'une drogue pour 47% des Français**, avec un clivage notable selon que l'on fume ou pas : seuls 36% des fumeurs admettent être dépendants d'une drogue (soit 11 points de moins que la moyenne des Français). Les non fumeurs sont un peu plus durs puisque 51% d'entre eux sont non seulement d'accord avec cette notion de dépendance (notion qui se place juste après « la liberté » chez les non fumeurs) mais 12% considèrent également que fumer constitue un signe de faiblesse.
- ▣ La stigmatisation des fumeurs reste limitée et les non fumeurs semblent contre toute attente plutôt tolérants puisque seulement **6% des personnes qui ne fument pas considèrent que fumer aujourd'hui est « mal vu »** (contre 13% chez les fumeurs eux-mêmes).



Annexe

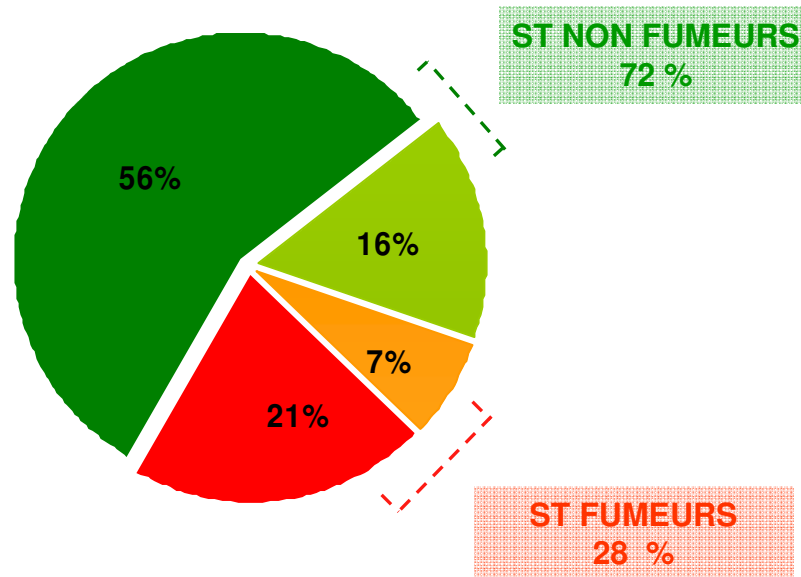


Renseignements signalétiques de la population des fumeurs vs des non fumeurs

À tous (1052 personnes)

Diriez-vous que vous êtes...

■ Non fumeurs ■ Anciens fumeurs ■ Fumeurs occasionnels ■ Fumeurs réguliers ■ Ne se prononce pas



Parmi les non fumeurs :

- + 75% des femmes
- + 91% des personnes âgées de 65 ans et plus
- + 80% des retraités et autres inactifs

Parmi les fumeurs :

- + 31% des hommes
- + 38% des personnes âgées de 25 à 34 ans
- + 36% des personnes âgées de 35 à 49 ans
- + 42% des personnes en CSP- : 39% des employés et 45% des ouvriers
- + 40% des personnes dont le revenu net mensuel du foyer est inférieur à 1200 euros
- + 34% des personnes vivant dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants